



Visite gendarme un dimanche

Par **michou82**, le **17/08/2014 à 19:32**

bonjour, je suis rentré de weekend cet apm donc dimanche a 17h et le voisin est venu me voir en me disant que les gendarmes sont venus devant chez moi a 11h et qu'ils leur ont demandé si on était là mais sans leur donner ni mon nom ni celui de ma compagne et en ne laissant aucunes convocations dans la boites aux lettres. est ce normal un dimanche matin et sans laisser de convocation? rnEnfin, ils ont dis qu'ils repasserait dans la semaine, c'est un peu bizarre quand meme non ?rnMerci de vos reponses

Par **amajuris**, le **17/08/2014 à 19:59**

bjr,rnles gendarmes comme beaucoup d'autres professionnels travaillent également le dimanche.rnils en profitent peut être pour solder des affaires non urgentes ?rncdt

Par **michou82**, le **17/08/2014 à 20:15**

Une affaire non urgente ? C'est à dire ? Mais quand même venir à 3 gendarmes pour une affaire non urgente... mais c'est vrai qu'en même temps si c t urgent je pense qu'il serait venu avant que un dimanche a 11h.. mais moi ce qu'il me semble bizarre c'est qu'il vienne un dimanche matin et qu'il ne laisse aucune convocations ni de mots comme quoi ils sont passé. rnMais bon on verra Ils doivent repasser dans la semaine on verra bien.

Par **cocotte1003**, le **17/08/2014 à 20:22**

Bonjour, et que trouvez vous de bizarre exactement, les gendarmes peuvent se présenter à votre domicile juste pour vous demandez un renseignement sur un vol non loin de chez vous, cordialement

Par **michou82**, le **17/08/2014 à 20:30**

Ben ce que je trouve bizarre c'est qu'ils ont demandé à mes voisins d'en face si on était la donc comme on est dans un lotissement c'est qu'il cherchait les personnes habitants cette maison voilà c'est ça moi que je trouve bizarre de demander si on est là et de rien laisser comme quoi ils St passer et un dimanche matin et de dire qu'ils repasseront voilà j'ai pas l'habitude que les gendarmes viennent chez moi donc c'est pour cela que je me renseigne.
rnCordialementrnMerci

Par **alterego**, le **18/08/2014 à 09:17**

Bonjour,rnrnIls n'ont pas à donner et à justifier à des tiers l'objet de leur visite.rnrnSi cela vous inquiète à ce point, rendez-vous à la Gendarmerie et posez leur la question ?rnrnCordialement